

PROPOSITION

M. le Président,

Je propose, conjointement avec le chef de l'opposition officielle, et après consultation du chef du deuxième groupe d'opposition et des députés indépendants :

QUE conformément aux articles 62, 63 et 66 du Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale (chapitre C-23.1), M^e Ariane Mignolet, directrice générale des affaires juridiques et parlementaires de l'Assemblée nationale du Québec, soit nommée commissaire à l'éthique et à la déontologie pour un mandat de cinq ans à compter du 29 mai 2017 et que ses conditions de travail soient celles déposées en annexe.

**RÉMUNÉRATION ET AUTRES CONDITIONS DE TRAVAIL
DE M^e ARIANE MIGNOLET COMME COMMISSAIRE À L'ÉTHIQUE
ET À LA DÉONTOLOGIE**

QUE M^e Ariane Mignolet exerce ses fonctions au bureau du commissaire à Québec;

QUE pour la durée du présent mandat, M^e Ariane Mignolet, cadre juridique classe 2, soit en congé sans traitement de l'Assemblée nationale;

QUE le traitement annuel de M^e Ariane Mignolet soit de 169 188 \$;

QUE le traitement annuel de M^e Ariane Mignolet soit augmenté, à compter du 1^{er} avril 2018, du pourcentage maximum de la grille des pourcentages d'ajustement variable du traitement applicable aux titulaires d'un emploi supérieur pour la cote d'évaluation la plus élevée à la date de révision des traitements des titulaires d'un emploi supérieur jusqu'à l'atteinte du maximum de l'échelle de traitement applicable à une première dirigeante d'un organisme du gouvernement du niveau 6;

QUE les articles 5, 7, 12 à 17 et 20 des Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 s'appliquent à M^e Ariane Mignolet comme première dirigeante d'un organisme du gouvernement du niveau 6 compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées;

QU'à l'expiration de son mandat, M^e Ariane Mignolet demeure en fonction jusqu'à ce qu'elle soit nommée de nouveau ou remplacée;

QUE M^e Ariane Mignolet puisse demander que ses fonctions de commissaire à l'éthique et à la déontologie prennent fin avant l'échéance de son mandat après avoir donné un avis écrit au président de l'Assemblée nationale. En ce cas, elle sera réintégrée comme cadre juridique à l'Assemblée nationale au traitement qu'elle avait comme commissaire à l'éthique et à la déontologie sous réserve que ce traitement n'excède pas le maximum de l'échelle de traitement des cadres juridiques classe 2 de la fonction publique;

QUE si le mandat de M^e Ariane Mignolet comme commissaire à l'éthique et à la déontologie n'est pas renouvelé ou si le gouvernement ne la nomme pas à un autre poste, cette dernière soit réintégrée parmi le personnel de l'Assemblée nationale aux conditions prévues au paragraphe précédent.

chapitre C-23.1

Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale

62. Sur proposition conjointe du premier ministre et du chef de l'Opposition officielle, après consultation auprès des chefs des autres partis autorisés représentés à l'Assemblée nationale et avec l'approbation des deux tiers de ses membres, l'Assemblée nationale nomme un commissaire à l'éthique et à la déontologie chargé de l'application du présent code.

2010, c. 30, a. 62.

63. De la même manière, l'Assemblée détermine la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail du commissaire.

2010, c. 30, a. 63.

66. Le mandat du commissaire est d'une durée fixe qui ne peut excéder cinq ans. À l'expiration de son mandat, il demeure en fonction jusqu'à ce qu'il soit nommé de nouveau ou remplacé.

Le commissaire peut en tout temps démissionner en donnant un avis écrit au président de l'Assemblée nationale. Il ne peut être destitué que par une résolution de l'Assemblée approuvée par les deux tiers de ses membres.

2010, c. 30, a. 66.

MIGNOLET, Ariane

ÂGE 45 ans

FORMATION

Membre du Barreau du Québec

École nationale d'administration publique
2013 Attestation au programme de formation « Leadership en action pour gestionnaires de gestionnaires »

2008 Attestation au programme de formation à la gestion publique

Institut des Hautes Études Européennes (Strasbourg, France)
1997 Certificat de deuxième cycle en études européennes (option juridique)

Université de Montréal
1994 Baccalauréat en droit
1989 Certificat de premier cycle en arts et sciences (psychologie et criminologie)

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Assemblée nationale du Québec
Depuis 2011 Directrice générale des affaires juridiques et parlementaires
2010 - 2011 Directrice de la procédure et des affaires parlementaires
2009 - 2010 Directrice de la procédure parlementaire
2007 - 2009 Directrice du Secrétariat de l'Assemblée
2003 - 2007 Conseillère en procédure parlementaire
2000 - 2003 Secrétaire de commission parlementaire – Commission des finances publiques

Ministère des Finances – Bureau de développement de la nouvelle économie puis Investissement-Québec
1999 - 2000 Directrice de projets